

contrat de professionnalisation rupture anticipée pour CDI

Par Pam0003, le 09/04/2019 à 21:14

Bonsoir,

Je souhaiterai savoir si j'ai le droit de rompre de manière anticipée mon contrat de professionnalisation se terminant normalement fin août, je suis en fin de BTS.

Je souhaite le rompre mi-juin en sachant que mes derniers oraux ont lieu le 26 juin, les écrits se passant au mois de mai, car j'ai eu une proposition d'embauche en CDI pour mi-juin.

Vais-je devoir quelque chose à l'entreprise? Mon diplôme est-il en jeu?

J'ai lu que c'était une des raisons valables pour une rupture anticipée à condition de prévenir par LRAR au minimum 15 jours à l'avance.

En vous remerciant